Centre météorologique de Bourges
13 rue Charles Durand
18000 BOURGES

DREAL CENTRE VAL-DE-LOIRE
Service de l'Environnement Industriel et des Risques

Bourges, le jeudi 15 mars 2018

Nos références : D18 / 64

AVIS SUR DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

Référence de la demande :

AEU_28_2018_17_Parc éolien du Bois des Fontaines

Société Kallista Energy
Parc éolien du Bois des Fontaines
Commune de Louville-la-Chenard (28)

L'installation éolienne objet de la demande référencée ci-dessus se situe à une distance de 50 kilomètres du radar météorologique de Trappes.

Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne. Dès lors, aucune contrainte réglementaire ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.

L'Ingénieur Divisionnaire des Travaux de la Météorologie
Chef du Centre Météorologique de Bourges

Philippe BOISSEL